

Direction Citoyenneté-Prévention

Service Etat Civil : 02-99-94-88-40

Cimetière : 02-99-94-27-86

cimetiere@fougères.fr

Tarif 2016 des concessions au cimetière(applicables du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016)Accueil du publicDu lundi au vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h30

Fermé le mardi matin.

Concessions de terrain (superficie 2,40 m²)	
15 ans	188,87 euros
30 ans	330 euros
50 ans	1232,99 euros

Concessions Columbarium	
15 ans	149,61 euros
30 ans	318,24 euros
50 ans	1232,99 euros

Règlement à effectuer par chèque (*à l'ordre du Trésor Public*) auprès du service Etat Civil ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Fougères – BP 60111 – 35301 Fougères Cedex

Dans tous les cas, merci de renseigner le numéro du plan de la concession et le lien de filiation du renouvelant avec le concessionnaire d'origine.